



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 Juin 2025 -

République Française

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Mmes** Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Anne-Charlotte OPSTAL, Aurore PELLIEU.

**MM.** Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Roger GOSSE, Philippe LANOIS, Frédéric FLAMAND, Patrice CUGNIERE (à partir de 18h48).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** M. Denis DUTRIAUX ayant donné pouvoir à M. Roger GOSSE, Mme Céline PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Bernard HOUYVET, Mme Isabelle FOURNIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine DUCHEMIN, Mme Audrey MOUFLET ayant donné pouvoir à M. Frédéric FLAMAND.

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :** Mme Sophie LEROUX et Mme Catherine DUCHEMIN.

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 AVRIL 2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la réunion du 14 Avril 2025.

(Arrivée de M. Patrice CUGNIÈRE à 18h48)

## 2. AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONS-VÉLOS POUR L'ACCÈS À LA TOUR ROLAND :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à travers l'ADTO a été lancé un marché pour l'attribution de l'aménagement d'un cheminement piétons/vélos pour l'accès à la Tour Roland depuis le rond-point de Leclerc.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec Eurovia concernant l'aménagement d'un cheminement piétons/vélos pour l'accès à la Tour Roland depuis le rond-point de Leclerc, pour un montant de 224 921,10€ HT et toutes pièces se rapportant à cette affaire.**

### **3. CRÉATION D'UNE ROUTE FORESTIÈRE DANS LE BOIS DE LE HAUTE BORNE :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été contacté par la société FIDUCIAL de Courbevoie « service forêt » lui indiquant qu'elle a acquis une exploitation forestière sur la Potière et Candor et qu'elle souhaite empierrer le chemin situé à droite de la parcelle cadastrée n° ZS0010, menant à leur bois afin de pouvoir exploiter cette forêt. Deux coupes maximum par an.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (2 abstentions) d'autoriser M. le Maire à donner son accord auprès de la société FIDUCIAL de Courbevoie « service forêt » pour qu'elle puisse empierrer le chemin pour en faire une route forestière afin d'accéder à son exploitation forestière située dans le bois de Le Haute Borne.**

### **4. DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION PRÉSCOLARISATION EN ZONE RURALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil départemental de l'Oise facilite par le biais d'une subvention, l'installation et le maintien des familles en milieu rural en soutenant le fonctionnement des classes maternelles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à solliciter la demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise pour nos ATSEM pour l'année 2024/2025.**

### **5. DURÉE AMORTISSEMENT DES DIFFÉRENTS CONSTITUANTS DU BUDGET EAU :**

Modification de la délibération n°029/2021 uniquement sur le montant d'amortissement, qui passe de 50€ à 70€.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les durées d'amortissement des différents constituants du budget eau présentées ainsi que le montant après calcul de la durée d'amortissement.**

### **6. VENTE TERRAIN ZONE D'ACTIVITÉ :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite vendre la parcelle cadastrée D162 (1000 m<sup>2</sup>) à M. Romain BOUGUEBRI, actuel locataire de CTAL 60, domicilié à PUISEUX-EN-FRANCE (95) car il souhaite s'installer en son nom propre pour créer sa propre entreprise de contrôle technique sur 240 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à vendre la parcelle cadastrée D162 à M. Romain BOUGUEBRI pour une superficie totale de 1000 m<sup>2</sup> et un montant total de 12 000€ ou toute personne physique**

ou morale se substituant et de signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

#### **7. ANNULATION DÉLIBÉRATION N°005/2009 DU 18 FÉVRIER 2009 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à annuler la délibération n°005/2009 du 18 février 2009 concernant une vente de terrain à M. Jean CARPENTIER qui ne s'est pas réalisée jusqu'à ce jour.

#### **8. COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION N°006/2005 DU 16 AVRIL 2025:**

Concernant l'acquisition de terrain (parcelle cadastrée H304) de M. Christopher MARTIN, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une servitude doit être instaurée pour empiètement pour la pilasse de gauche depuis la parcelle cadastrée H303.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'acquisition de terrain de M. Christopher MARTIN concernant la parcelle cadastrée H304 avec une convention de servitude pour empiètement pour la pilasse de gauche. Les frais de constitution de cette servitude seront supportés par la Commune.

20 JUIN 2025



Le Maire,

Laurent MAROT

